

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 42 (1971)
Heft: 4

Artikel: Le port de Bourogne
Autor: Claude, Fernand
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-825159>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Berne il est de 2,0 et à Bârisvil, qui fait également partie de la « région bernoise », il s'élève à 3,4 ! L'introduction d'une péréquation régionale est urgente si l'on veut voir se réaliser des plans d'aménagement régionaux.

L'introduction de la péréquation ne suffit souvent pas à aplanir toutes les difficultés, particulièrement dans les milieux urbains. Les nombreux travaux importants et coûteux qui ne peuvent être entrepris qu'en commun exigent la mise sur pied d'une forme d'organisation qui réunisse sous son autorité le territoire urbanisé, la région économique et la circonscription administrative.

Il serait urgent d'introduire une meilleure réglementation qui permettrait de mieux résoudre les problèmes fondamentaux de l'aménagement régional. Dans la plupart des cantons, les lois communales devront offrir de meilleures conditions. Le canton de Berne prévoit d'édicter une nouvelle législation communale mieux adaptée aux problèmes futurs. Le Conseil municipal de la ville de Berne en parle dans le rapport qu'il a remis au Conseil communal le 18 novembre 1970. Ce rapport, qui commente l'état actuel et l'avenir des travaux intercommunaux entrepris dans le cadre de la « région bernoise », donne un bon aperçu des problèmes à résoudre. Ce compte rendu intéressera certainement d'autres régions de notre pays.

ASPAN

Le port de Bourogne

« Créons l'outil et l'on saura s'en servir... » Paroles souvent entendues, mais dont l'application est en train de se démontrer au port de Bourogne.

Il fallait oser et surtout s'engager. C'est bien l'objectif que s'est donné la Chambre de commerce et d'industrie de Belfort en investissant depuis trois ans près de 3 millions de francs dans des équipements portuaires, en bordure du canal du Rhône au Rhin, sur le passage du futur canal à grand gabarit.

Parti d'un trafic nul en 1967, on enregistre pour l'année 1970 un total de 68 218 tonnes de marchandises diverses en transit par le port de Bourogne.

Le port de Bourogne bénéficiera certes de sa position géographique à proximité immédiate de Belfort, de Montbéliard et de la frontière suisse (12 km. environ), mais également du fait qu'il est relié au chemin de fer et à la route.

Cet environnement géographique s'ajoute à l'importante activité économique de la région et le rôle fécondant d'un port bien équipé n'est plus à démontrer. Le port de Bourogne est équipé de deux grues motrices, un chariot élévateur, un locotracteur, deux ponts-bascules (fer et route). Complétant cet ensemble, la Chambre de commerce et d'industrie de Belfort vient d'ouvrir un entrepôt de 3000 m² qui remporte un beau succès.

Enfin, pour permettre à ce port de se désenclaver, le Conseil général du département n'a pas hésité à investir en aménageant, dans son hinterland, une zone industrielle de près de 100 ha., dont 50 % sont déjà viabilisés. Déjà 30 ha. de ces terrains ont été rétrocédés et d'importantes sociétés telles qu'Alstom-Belfort se sont portées acquéreurs. Il est éga-

lement utile de rappeler la position du Gouvernement bernois qui n'a pas hésité à s'engager, montrant par l'achat d'un terrain de 9 ha. la preuve de tout l'intérêt porté par l'Ajoie et le Jura au passage de la liaison à grand gabarit de demain.

Fernand CLAUDE

Secrétaire général de la Chambre de commerce
et d'industrie de Belfort

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

Consommation de ciment : la Suisse en tête. — L'industrie suisse du ciment a réalisé l'année dernière une production de 4,81 millions de tonnes. Le résultat de 1969 a ainsi été dépassé de quelque 250 000 tonnes. Pendant la même période, l'effectif du personnel des cimenteries et des deux halles Klinker s'est réduit de 49 unités et est tombé à 1970 ouvriers et employés. Par personne occupée, il a été produit 2443,5 tonnes de ciment. La consommation de ciment de la Suisse a augmenté en 1970 de 6,4 % pour atteindre 4,78 millions de tonnes. Par tête d'habitant, la Suisse est largement en tête des pays consommateurs : 759 kg. par personne. Au contraire des années précédentes, la construction des barrages n'a absorbé qu'une faible partie de la production ; en 1970, ces chantiers n'ont reçu que 1,1 % des livraisons totales.

Dans l'industrie des machines, l'effectif du personnel est stable. — Dans l'ensemble, l'industrie suisse des machines et des métaux a pu enregistrer en 1970 un effectif de personnel stable. L'évolution a cependant été caractérisée par une nouvelle diminution du personnel ouvrier, correspondant à une augmentation des employés des services techniques, commerciaux et administratifs. La régression du nombre d'ouvriers résulte en grande partie d'une nouvelle diminution des travailleurs étrangers soumis au contrôle. Dans l'industrie des machines et des métaux, leur nombre s'est réduit l'année dernière de 2800, soit de 4,7 %. Près de la moitié des départs ont eu lieu uniquement dans le quatrième trimestre. Des limites réelles à l'exécution des commandes sont de plus en plus posées par l'effectif réduit du personnel. Afin de pourvoir de titulaires les nouvelles fonctions de cadres moyens qu'exige de plus en plus la croissance en profondeur, l'industrie des machines et des métaux a intensifié son effort en matière de perfectionnement professionnel.

ORGANES DE L'ADIJ

Président : René Steiner, 2800 Delémont, tél. (066) 22 25 81 ou 22 15 83
1er vice-président : Willy Sunier, 2608 Courtelary, tél. (039) 44 12 06 ou 44 11 04
2e vice-président : Henri-Louis Favre, 2732 Reconvilier, tél. (032) 91 24 73
Secrétaire : H. Boillat, 2732 Reconvilier/Loveresse, tél. (032) 91 23 20 ou 91 29 79
Caissier : René Domont, 2905 Courtedoux, tél. (066) 66 23 72 ou 66 17 62
Rédaction du bulletin : Jean Schnetz, 2800 Delémont, tél. (066) 22 17 51
Administration du bulletin : place de la Gare 25, 2800 Delémont, tél. (066) 22 25 81
Comptes de chèques postaux : Caisse générale : 25 - 20 86
Bulletin : 25 - 102 13
Abonnement annuel : Fr. 15.— ; le numéro : Fr. 1.50